

## Annexe 1

## Formulaire de demande d'enregistrement en tant que préleveur d'échantillons de déchets

*Le demandeur référence les annexes et les présente selon le libellé du présent formulaire.  
 Les documents et attestations requis sont originaux et datés de moins de trois mois.  
 Le formulaire et ses annexes sont introduits par le biais du portail environnement de Wallonie par voie électronique complété d'une signature électronique fournie par un dispositif approuvé par l'Administration.  
 Une version papier avec les documents originaux est adressé à l'Administration par tout moyen conférant date certaine.*

**CADRE 1 : IDENTITE DU DEMANDEUR****1. Identité du demandeur :****a) Personne Physique**

NOM :

Prénom :

Désirant exercer l'activité de préleveur\* :0 pour compte propre

Numéro d'identification auprès du registre national de commerce et/ou des sociétés (pour les opérateurs belges : numéro de la Banque Carrefour des Entreprises (ci-après BCE)) : .....

Numéro d'identification auprès de la TVA :

0 pour compte de la société suivante :

Raison ou dénomination sociale (nom officiel enregistré auprès du registre national du commerce et des sociétés) : .....

Forme juridique : .....

Numéro d'identification auprès du registre national de commerce et des sociétés (pour les entreprises belges : numéro BCE) : .....

Numéro d'identification auprès de la TVA :

(\*) Case à cocher

**b) Personne morale**

Raison ou dénomination sociale (nom officiel enregistré auprès du registre national du commerce et des sociétés) : .....

Forme juridique : .....

Numéro d'identification auprès du registre national de commerce et des sociétés (pour les entreprises belges : numéro BCE) : .....

Numéro d'identification auprès de la TVA :

**2. Adresse:**

Pays : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Rue : ..... n° ..... boîte .....

: .....

E-mail : .....@.....

**3. Adresse du/des siège(s) d'exploitation visé(s) par la demande**

Pays : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Rue : ..... n° ..... boîte .....

: .....

E-mail : .....@.....

**4. Personne à contacter dans le cadre de la demande (personne possédant la maîtrise de la langue française) :**

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: .....

E-mail : .....@.....

**CADRE II : ANNEXES**

*Le demandeur veille à référencer et à présenter les annexes selon le libellé du présent formulaire.*

*Les annexes supplémentaires sont également numérotées suivant une numérotation continue.*

**Documents d'identification de la personne qui sollicite l'enregistrement (visée au cadre I, point 1.)**

**Annexe 1** Fournir une copie de l'extrait apportant la preuve d'enregistrement auprès du registre national de commerce et des sociétés et pour les entrepreneurs/entreprises belges auprès de la BCE

**Annexe 2** Fournir une liste :

- du matériel et des moyens techniques nécessaires pour assurer les missions au titre desquelles l'enregistrement est requis ;
- du matériel et des moyens informatiques nécessaires à la communication des informations aux laboratoires ou à l'Administration ;

**Annexe 3** Curriculum vitae, diplôme, certificat et formation démontrant les connaissances suffisantes pour effectuer les prélèvements prévus ;

**Garanties morales ; matériel et moyens techniques et informatiques****Annexe 4**

Pour les personnes physiques :

Fournir, une **déclaration sur l'honneur** dûment datée et signée par le demandeur visé au cadre I, attestant qu'il/elle :

- n'a pas dans les trois ans la demande encouru de condamnation coulée en force de chose jugée pour infraction de première ou deuxième catégories au sens du Livre I<sup>er</sup> du Code de l'Environnement ou pour toute infraction de même nature et importance à toute législation environnementale européenne, belge ou étrangère ;
- jouit de ses droits civils et politiques ;
- a exécuté toutes ses obligations sociales et fiscales ;
- ne fait pas l'objet d'une décision non expirée, prise en application de l'article 47, alinéa 3, du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, de ne pas pouvoir postuler un tel enregistrement ;
- dispose du matériel et des moyens techniques nécessaires pour assurer les missions au titre desquelles l'enregistrement est requis ;
- dispose du matériel et des moyens informatiques nécessaires à la communication des informations aux laboratoires ou à l'Administration ;
- dispose de connaissances suffisantes pour effectuer les prélèvements prévus ;
- dispose d'une capacité rédactionnelle suffisante en langue française ou allemande ;
- s'engage à participer à tous les modules de formation organisés directement par l'ISSEP ou à sa demande sur les méthodes de prélèvement, d'échantillonnage, de conditionnement et de conservation des échantillons décrites dans le CWEA ou d'autres documents techniques en rapport avec le décret ;
- respecte toutes les conditions de l'enregistrement, et en particulier les articles 6 et 25.

Pour les personnes morales.

Fournir, une **déclaration sur l'honneur** dûment datée et signée par le demandeur visé au cadre I, attestant qu'elle :

- a été constituée, conformément à la législation belge ou celle d'un autre Etat membre de l'espace économique européen et y avoir son siège social ou son principal siège d'exploitation et justifie d'une activité ayant un lien effectif et durable avec l'économie du pays concerné ;
- n'a pas dans les trois ans la demande encouru de condamnation coulée en force de chose jugée pour infraction de première ou deuxième catégories au sens du Livre I<sup>er</sup> du Code de l'Environnement ou pour toute infraction de même nature et importance à toute législation environnementale européenne, belge ou étrangère ;
- ne compte pas parmi ses administrateurs, gérants ou personnes ayant le pouvoir de l'engager, de personnes ayant encouru une condamnation visée à l'alinéa précédent, ou ne disposant pas de tous ses droits civils et politiques ;
- a exécuté toutes ses obligations sociales et fiscales ;
- ne fait pas l'objet d'une décision non expirée, prise en application de l'article 47, alinéa 3, du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, de ne pas pouvoir postuler un tel enregistrement ;
- dispose du matériel et des moyens techniques nécessaires pour assurer les missions au titre desquelles l'enregistrement est requis ;
- dispose du matériel et des moyens informatiques nécessaires à la communication des informations aux laboratoires ou à l'Administration
- dispose de connaissances suffisantes pour effectuer les prélèvements prévus ; et s'engage à former de façon suffisante ses travailleurs afin de leur permettre d'effectuer efficacement les prélèvements prévus ;
- dispose d'une capacité rédactionnelle suffisante en langue française ou allemande ;
- s'engage à faire participer les personnes physiques chargées des prélèvements, à tous les modules de formation organisés directement par l'ISSEP ou à sa demande sur les méthodes de prélèvement, d'échantillonnage, de conditionnement et de conservation des échantillons décrites dans le CWEA ou d'autres documents techniques en rapport avec le décret ;
- respecte toutes les conditions de l'enregistrement, et en particulier les articles 6 et 25.

**Contrat d'assurance****Annexe 5**

copie du contrat d'assurance ou un engagement du demandeur et de la compagnie d'assurances à contracter dans le mois de la notification de l'enregistrement, une assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle et exploitation couvrant les activités pour lesquelles le préleveur est enregistré.

**Respect des règles visées aux articles 8, 9 et 10.**

**Annexe 6 :**

Déclaration, dont le modèle est fourni par l'Administration par le biais du portail environnement de Wallonie, dûment datée et signée par le demandeur, par laquelle celui-ci s'engage à respecter l'ensemble des règles visées à l'article 25.

Le soussigné, ....., personne(s) identifiée(s) au cadre I.1, déclare(nt) et certifie(nt) sur l'honneur que les informations reprises en sein du présent formulaire et de ses annexes sont complètes et exactes.

Fait à ....., le .....

Signature

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 avril 2019 établissant les conditions d'enregistrement des préleveurs d'échantillons de déchets et les conditions d'agrément des laboratoires d'analyse de déchets.

Namur, le 11 avril 2019.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

W. BORSUS

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire,  
des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings,

C. DI ANTONIO

---

## Annexe 2

Formulaire de demande d'agrément en tant que laboratoire d'analyses au sens de l'arrêté du 11 avril 2019 établissant les conditions d'enregistrement des préleveurs d'échantillons de déchets et les conditions d'agrément des laboratoires d'analyse des déchets

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGREMENT LABORATOIRE (articles 11 et 15)**

*Le formulaire et ses annexes sont introduits par le biais du portail environnement de Wallonie par voie électronique complété d'une signature électronique fournie par un dispositif approuvé par l'Administration.*

*Une version papier avec les documents originaux est adressée à l'Administration par tout moyen conférant date certaine.*

*Le demandeur référence les annexes et les présente selon le libellé du présent formulaire.*

*Les documents et attestations requis sont originaux et datent de moins de trois mois.*

**CADRE I : OBJET DE LA DEMANDE**

Catégorie d'agrément laboratoire visé par la demande, pour chacun des sièges d'exploitation pour lequel il est demandé \* :

Siège d'exploitation 1 : .....(adresse)

complet (le laboratoire entend mettre en œuvre toutes les analyses concernant les paramètres repris au cadre III)

partiel (le laboratoire entend mettre en œuvre les analyses de certains paramètres repris au cadre III, qu'il identifie)

(\* Cocher la catégorie demandée.

Siège d'exploitation 2 .....(adresse)

complet (le laboratoire entend mettre en œuvre toutes les analyses concernant les paramètres repris au cadre III)

partiel (le laboratoire entend mettre en œuvre les analyses de certains paramètres repris au cadre III, qu'il identifie)

(\* Cocher la catégorie demandée.

Siège d'exploitation 3 .....(adresse)

complet (le laboratoire entend mettre en œuvre toutes les analyses concernant les paramètres repris au cadre III)

partiel (le laboratoire entend mettre en œuvre les analyses de certains paramètres repris au cadre III, qu'il identifie)

(\* Cocher la catégorie demandée.

**CADRE II : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

**I**

**1. Identité :**

Raison ou dénomination sociale (nom officiel enregistré auprès du registre national du commerce et des sociétés) : .....

Forme juridique : .....

Numéro d'identification auprès du registre national de commerce et des sociétés (pour les entreprises belges : numéro d'identification à la Banque Carrefour des

Entreprises (ci-après BCE) : .....

Numéro d'identification auprès de la TVA :

**2. Adresse :**

Pays : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Rue : ..... n° ..... boîte .....

.....

E-mail : .....@.....

**3. Adresse du/des siège(s) d'exploitation visé(s) par la demande :**

**1**

Pays : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Rue : ..... n° ..... boîte .....

.....

E-mail : .....@.....

**2**

Pays : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Rue : ..... n° ..... boîte .....

.....

E-mail : .....@.....

3

Pays : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Rue : ..... n° ..... boîte .....

: .....

E-mail : .....@.....

**4. Personne à contacter dans le cadre de l'examen de la demande (personne possédant la maîtrise de la langue française) :**

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: .....

E-mail : .....@.....

Heure(s), jour(s) d'appel préférentiel(s) : .....

**5. Interlocuteur technique possédant une maîtrise suffisante de la langue française et des modalités techniques (article 12, alinéa 3, i à 3°) :**

Siège d'exploitation n°1

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

Siège d'exploitation n° 2

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

Heure(s), jour(s) d'appel préférentiel(s) :

Siège d'exploitation n° 3

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

**6. Liste nominative des responsables de laboratoires (répondant aux conditions de l'article 7, § 2, 3°) dont la disponibilité permanente est garantie, possédant les capacités et l'expertise technique appropriée (article 12, alinéa 3, 2° et 3°) :**

**Siège d'exploitation n°1**

NOM : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

**Siège d'exploitation n° 2**

NOM : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

**Siège d'exploitation n° 3**

NOM : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

**7. Identité des personnes répondant aux conditions de l'article 7, § 2, 3°, habilitées à signer ou contresigner tout rapport ou étude rédigé en vertu de l'agrément, apte à garantir l'application des dispositions légales et réglementaires résultant du CWEA, aux activités couvertes par l'agrément et les règles de celui-ci, en particulier les mesures de qualité des prestations fournies (article 12, alinéa 3, 2°) :**

**Siège d'exploitation n°1**

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

**Siège d'exploitation n°2**

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

**Siège d'exploitation n°3**

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

: ..... Fax : ..... E-mail : .....@.....

**CADRE III : ANNEXES**

*Le demandeur veille à référencer et à présenter les annexes selon le libellé du présent formulaire.  
Les annexes supplémentaires sont également numérotées suivant une numérotation continue.*

**Paramètres pour lesquels l'agrément (par siège d'exploitation) est demandé****Annexe 1** □

Une liste « Paramètres\_Agrément\_Laboratoire » mise à disposition sur le site internet de l'Administration, et dûment complétée par le demandeur. Identifier au sein de cette liste, pour chaque siège d'exploitation concerné par la demande, (dans cette hypothèse le demandeur déposera des annexes 1, 1bis, 1 ter etc.), les paramètres pour lesquels l'agrément est demandé.

**Annexe 2** □**En cas de recours à la sous-traitance :**

- identifier, au sein de cette liste les paramètres pour lesquels la sous-traitance est prévue ;
- indiquer, pour les paramètres du point a., le laboratoire agréé chargé de la sous-traitance ;
- fournir une copie de la convention de sous-traitance, avec identification du site d'exploitation et indication de la durée de la sous-traitance.

**Documents d'identification du demandeur.****Annexe 3** □

Copie des statuts publiés (version coordonnée) ou copie certifiée conforme de la demande de leur publication

**Annexe 4** □

Copie de l'extrait apportant la preuve d'enregistrement auprès du registre national de commerce et des sociétés, et pour les entreprises belges de leur enregistrement auprès de la BCE.

**Documents spécifiques à chaque siège d'exploitation pour lequel la demande est introduite (organisation, compétences)****Annexe 5** □

Organigramme détaillé du siège d'exploitation, intégrant pour les personnes visées à l'article 12, alinéa 3, 1° et 2°, leur qualité de responsable(s) de laboratoire ou de personne(s) habilitée(s) ainsi qu'un organigramme situant le laboratoire au sein de la structure-mère

**Annexe 6** □

Tableau « Expérience \_ qualifications » mis à disposition sur le site internet de l'Administration dûment complété, daté et signé par le demandeur et par chacune des personnes visées à l'article 12, alinéa 3, 1° à 3° (interlocuteur technique(s), responsable(s) de laboratoire ou personne(s) habilitée(s)).

Ce tableau reprend notamment :

- l'identité des personnes physiques engagées pour répondre aux prescriptions au titre desquelles l'agrément est demandé ;
- les qualifications de ces personnes : diplôme / nombre d'année d'expérience (en relation avec l'agrément sollicité) ;
- les matières couvertes par chaque personne en regard des compétences nécessaires à l'exercice de l'agrément ;
- le type de contrat et la durée d'engagement.

**Données spécifiquement requises pour la (les) interlocuteurs technique, responsable(s) de laboratoire et personne(s) habilitée(s)**

Sauf preuve de son accréditation ISO 17025, (annexe 13) :

Pour chacun des responsables de laboratoire et personnes habilitées:

- **Annexe 7** □ : un curriculum vitae détaillé en relation avec l'agrément sollicité faisant le relevé des diplômes et faisant au minimum état de l'expérience acquise au cours des trois à six ans précédant la date de la demande d'agrément ;

- **Annexe 8** □ : copie du (des) diplôme(s) en relation avec l'agrément sollicité ;

Pour chacun des interlocuteurs techniques, responsables de laboratoire et personnes habilitées.

- **Annexe 9** □ : copie du contrat de travail liant chacune de ces personnes au demandeur d'agrément (ou un document contresigné par les deux parties attestant d'un engagement au sein de la société sous forme d'un contrat de travail au sens de la loi la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, avec indication de la durée).

**Garanties morales et financières****Annexe 10** □

une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par une personne pouvant engager le demandeur, attestant qu'il:

- a satisfait à toutes ses obligations de paiement en matière d'impôts, de taxes et de cotisations sociales ;
- dispose de moyens financiers suffisants pour accomplir les mesures pour lesquelles l'agrément est sollicité ;
- n'a pas, ni aucun de ses responsables de laboratoire et personnes habilitées (visées à l'article 12, alinéa 3, 1° et 2°) ou de ses administrateurs, gérants ou toute autre personne ayant le pouvoir de l'engager, dans les trois ans la demande encouru de condamnation coulée en force de chose jugée pour infraction de première ou deuxième catégories au sens du Livre I<sup>er</sup> du Code de l'Environnement ou pour toute infraction de même nature et importance à toute législation environnementale européenne, belge ou étrangère ; et que ces personnes disposent de tous leurs droits civils et politiques.

- applique les méthodes du CWEA ou jugées équivalentes par l'Administration pour les paramètres pour lesquels l'agrément est sollicité et à défaut, qu'il s'engage à développer de telles méthodes suivant un planning (à joindre) à valider par l'Administration.

**Annexe 11** □

une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par une personne pouvant engager le demandeur, attestant que toutes les personnes habilitées visées à l'article 12, alinéa 3, 2°, s'engagent à suivre les modules de formation continue organisés par l'Administration ou son mandataire.

**Moyens techniques et informatiques - équipements.****Annexe 12 :** 

Relevé des moyens techniques et informatiques, ainsi que des équipements et positionnements de ceux-ci sur les plans des laboratoires dont le demandeur dispose pour mettre en œuvre les méthodes et procédures légales et assurer les missions au titre desquelles l'agrément est requis, établi selon le modèle fourni par l'Administration par le biais du portail environnement de Wallonie.

**Système de gestion de la qualité****Annexe 13 :** 

- Copie du certificat d'accréditation ISO 17025 (incluant au minimum un paramètre analysé) ;
- Documents attestant de la mise en œuvre d'un système équivalent de gestion de la qualité organisationnelle et technique des activités de laboratoire,

**Rapport d'audit et d'enquête technique de l'ISSeP****Annexe 14 :** 

S'il a été exigé, rapport de l'ISSeP (article 14)

**Respect des règles visées aux articles 43 et 44.****Annexe 15 :** 

Déclaration sur l'honneur du demandeur, dont le modèle est fourni par l'Administration par le biais du portail environnement de Wallonie, par laquelle le demandeur s'engage à respecter et faire respecter l'ensemble des obligations visées à l'article 26, dûment datée et signée par une personne pouvant l'engager.

Le ou les soussignés, ....., personne(s) identifiée(s) au cadre II. 4, déclare(nt) et certifie(nt) sur l'honneur que les informations reprises au sein du présent formulaire et de ses annexes, sont complètes et exactes.

Fait à ....., le .....

Signature

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 avril 2019 établissant les conditions d'enregistrement des préleveurs d'échantillons de déchets et les conditions d'agrément des laboratoires d'analyse de déchets.

Namur, le 11 avril 2019.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,  
W. BORSUS

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics,  
de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings,  
C. DI ANTONIO

## ÜBERSETZUNG

## ÖFFENTLICHER DIENST DER WALLONIE

[2019/204179]

**11. APRIL 2019 — Erlass der Wallonischen Regierung zur Festlegung der Bedingungen für die Registrierung der Probenehmer und die Zulassung der Analyselabors für Abfälle**

Die Wallonische Regierung,

Aufgrund des Dekrets vom 27. Juni 1996 über die Abfälle, Artikel 40 Ziffer 1 und 2, abgeändert durch das Programmdekret vom 17. Juli 2018;

Aufgrund des Dekrets vom 11. März 1999 über die Umweltgenehmigung;

Aufgrund des Buches I des Umweltgesetzbuches, Artikel D.147, eingefügt durch das Dekret vom 5. Juni 2008;

Aufgrund des Dekrets vom 1. März 2018 über die Bodenbewirtschaftung und -sanierung, Artikel 18 § 2;

Aufgrund des Berichts vom 5. November 2018, der gemäß Artikel 3 Ziffer 2 des Dekrets vom 11. April 2014 zur Umsetzung der Resolutionen der im September 1995 in Peking organisierten Weltfrauenkonferenz der Vereinten Nationen und zur Integration des Gender Mainstreaming in allen regionalen politischen Vorhaben erstellt wurde;

Aufgrund der am 27. November 2018 abgegebenen Stellungnahme des Finanzinspektors;

Aufgrund des am 13. Dezember 2018 gegebenen Einverständnisses des Ministers für Haushalt;

Aufgrund der am 4. Februar 2019 abgegebenen Stellungnahme des Pools "Umwelt" des Wirtschafts-, Sozial- und Umweltrates der Wallonie;

Aufgrund des am 17. Dezember 2018 an den Staatsrat gerichteten Antrags auf Abgabe eines Gutachtens binnen einer Frist von dreißig Tagen in Anwendung von Artikel 84 § 1 Absatz 1 Ziffer 1 der am 12. Januar 1973 koordinierten Gesetze über den Staatsrat;

